



Built to Lead

Pour publication immédiate: 5/3/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES CHANGEMENTS EN VUE DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

Un formulaire simplifié permet aux agences de police de mieux documenter les appels concernant des incidents de violence familiale, améliorant la sécurité des victimes et des policiers ainsi que les enquêtes sur les crimes touchant à la violence familiale

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'État de New York a revu son formulaire de rapport sur les incidents familiaux, ce qui permettra aux forces de l'ordre de recueillir des renseignements plus détaillés en vue d'améliorer les enquêtes, d'améliorer la sécurité des policiers et de diriger les victimes de violence familiale avec des services qui aident à briser le cycle de l'abus. Les policiers sont tenus par la loi de compléter le rapport chaque fois qu'ils répondent à un appel concernant un incident familial, peu importe s'ils procèdent à une arrestation. Les agents de police remplissent en moyenne 400 000 rapports d'incidents familiaux par année.

« Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour protéger les victimes de violence familiale, faire en sorte qu'elles aient accès aux ressources dont elles ont besoin et aider les forces de l'ordre à mener les responsables en justice, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Le vaste éventail d'information recueilli sur ce rapport reconçu jouera un rôle essentiel en vue de tenir ces contrevenants responsables et d'offrir aux victimes le soutien dont elles ont besoin pour briser le cycle de la violence. »

L'État de New York a reconçu en 2011 le rapport de violence familiale, que la police est tenue d'utiliser depuis plus de vingt ans. Les plus récentes révisions éliminent la duplication et offre plus d'espace aux détails narratifs, aux informations tirées des entretiens avec les victimes et aux déclarations des témoins et suspects. La nouvelle version permet également aux agents de police de documenter plus précisément les facteurs qui mettent les victimes en danger, l'état émotionnel d'une victime et tout antécédent de violence familiale - tout cela étant essentiel dans l'évaluation d'un danger physique auquel la victime fait face.

Le rapport mis à jour permet de plus aux policiers de mieux détailler les preuves d'une scène pouvant aider à tenter des poursuites en cas d'arrestation. Les policiers peuvent par exemple documenter les informations sur un étranglement, une forme commune de violence familiale pouvant être difficile à prouver, car il n'y a souvent pas de blessures physiques sur la victime. Des questions auxquelles on peut répondre par oui ou non en cochant des cases amélioreront également la précision de la collecte de données.

La Division des services de justice pénale de l'État et le Bureau de la prévention de la violence familiale de l'État ont coordonné la nouvelle conception, comptant sur les idées de la police, des procureurs, des avocats des victimes, des fournisseurs de services juridiques civils et des agents de probation et de libération conditionnelle dans le but de s'assurer puisse être utilisé facilement et de manière efficace. Une fois la nouvelle version achevée, les services de police d'Albany et de Schenectady ont commencé à l'utiliser, soit plus tôt cette année, afin de s'assurer de son efficacité sur le terrain.

Les agences de police de partout dans l'État commenceront à utiliser le rapport revu ce mois-ci. La Division des services de justice pénale offre une formation en ligne donnant un aperçu du rapport révisé et de la façon de le remplir. Environ 2000 agents de police ont suivi le cours à ce jour.

Le commissaire administratif adjoint de la Division des services de justice pénale, Michael C. Green, a déclaré : « À titre d'ancien procureur, je sais qu'il est essentiel d'avoir le plus de détails possible sur un crime au moment de préparer un cas pour un grand jury ou un tribunal. Les appels pour violence familiale sont imprévisibles et complexes, exigeant des policiers une évaluation rapide et une gestion des situations avant qu'elles ne s'enveniment. Le formulaire revu est simplifié, ce qui permet aux agents de police de documenter les preuves plus facilement, aidant ainsi les procureurs à renforcer leurs cas et à traduire les contrevenants en justice. »

La directrice administrative du Bureau de la prévention de la violence familiale, Gwen Wright, a déclaré : « Le nouveau rapport amélioré est susceptible d'accroître la sécurité des victimes de violence familiale. Les agents de police sont tenus de poser une série de questions qui indiquent un risque, et si la réponse est affirmative, ils doivent immédiatement diriger la victime vers les services appropriés. Le rapport aidera de plus les forces de l'ordre en offrant aux agents de police plus de renseignements pour la collecte de preuves, ce qui permettra de porter des accusations criminelles plus lourdes. »

En plus de documenter les détails d'un incident, le rapport inclut un avis sur les droits des victimes en anglais et en espagnol. La mesure législative signée en février par le Gouverneur Cuomo exige maintenant que les agences de police fournissent cet avis dans les cinq langues autres que l'anglais les plus fréquentes parmi la population de l'État de New York : Créole haïtien, italien, coréen, russe et chinois. Pour aider les agences avec cette exigence juridique, la Division des services de justice pénale a traduit l'avis sur les droits des victimes dans ces langues et la mis en ligne au www.criminaljustice.ny.gov.

Le Bureau des services aux victimes de l'État de New York utilise également ces rapports pour aider à déterminer si les victimes de crime sont admissibles à son aide, l'agence payant les factures médicales et dentaires, les funérailles et les frais de déménagement, en plus d'offrir des compensations en cas de salaires perdus et du soutien, en autres formes d'aide.

La directrice du Bureau des services aux victimes, Elizabeth Cronin, a déclaré : « Durant 50 ans, l'OVS a été la plus importante agence d'État en matière d'aide, de

soins et de soutien aux victimes innocentes de crime dans l'État de New York. Les forces de l'ordre sont, plus souvent qu'autrement, le premier point de contact d'une victime après un crime. C'est pourquoi il est essentiel pour les forces de l'ordre d'utiliser les meilleurs outils possible, comme ce nouveau rapport. Ces améliorations apportées au rapport sur la violence familiale aideront à recueillir des informations supplémentaires, lesquelles aideront à leur tour les victimes de crime à recevoir plus rapidement des services accrus de la part de l'OVS. »

Les agences et associations suivantes ont aidé la Division des services de justice pénale et le Bureau de la prévention de la violence familiale à revoir le formulaire : le Bureau des services aux victimes, le Département des corrections et de la supervision communautaire de l'État de New York, la Police de l'État de New York, le Service de Police de la Ville de New York, l'Association des chefs de police de l'État de New York, l'Association des procureurs de district de l'État de New York, l'Association des shérifs de l'État de New York et la Coalition contre la violence familiale de l'État de New York.

La [Division des services de justice pénale de l'État de New York](#) est un organe de soutien de justice pénale polyvalent ayant une variété de responsabilités, notamment la formation des forces de l'ordre, la collecte et l'analyse des données criminelles à l'échelle de l'État, la maintenance des informations des antécédents criminels et des fichiers d'empreintes digitales, la surveillance administrative de la banque de données ADN de l'État, en partenariat avec la Police de l'État de New York, le financement et la surveillance des programmes de probation et des services correctionnels communautaires, l'administration des fonds fédéraux et d'État de justice pénale, le soutien des organes liés à la justice pénale dans l'ensemble de l'État et l'administration du Registre des délinquants sexuels de l'État.

Le [Bureau de la prévention de la violence familiale](#) a pour tâche d'améliorer la réponse de l'État et des communautés envers la violence familiale. L'OPDV offre des directives au personnel administratif en matière de politiques et de mesures législatives, met en place des relations communautaires partout dans l'État ainsi que des programmes d'éducation publique et forme des professionnels sur la façon de répondre à la violence familiale dans un vaste éventail de domaines, dont la protection de l'enfance, l'application de la loi et les soins de santé.

Les victimes de violence familiale ou d'agression sexuelle peuvent demander de l'aide 24 heures par jour en appelant au numéro multilingue sans frais suivant: 1-800-942-6906. Les personnes souffrant d'une trouble de l'ouïe peuvent appeler au 711. Dans la ville de New York: 1-800-621-HOPE (4673), 311 ou par télécopie au 1-866-604-5350.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418